



**DECISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
à Madame Nelly FORTAT
Responsable du Service Accueil/Logement**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES
UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES DE MONTPELLIER-OCCITANIE

- Vu l'article R 822-13 du Code de l'éducation,
- Vu la loi 55-425 du 16 avril 1955 modifiée portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants,
- Vu le décret 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
- Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 2023 portant nomination de Madame Sandrine CLOAREC dans l'emploi de Directrice Générale du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Montpellier à compter du 1er mai 2023,
- Vu l'arrêté rectoral du 15 juillet 2016 portant affectation de Madame Nelly FORTAT au Crous de Montpellier-Occitanie à compter du 01 septembre 2016.

DECIDE

Article 1 : Ressources Humaines

Il est donné délégation à Madame Nelly FORTAT à l'effet de signer :
- les ordres de mission de ses agents.
- les frais de déplacement.

Article 2 : Gestion administrative

Il est donné délégation à Madame Nelly FORTAT à l'effet de signer des courriers en réponse aux demandes d'étudiants relevant des attributions du service accueil/logement.

Article 3 : Absence ou empêchement de la Responsable du service

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nelly FORTAT, la délégation de signature accordée aux articles 1 à 2 est dévolue à Monsieur Fouad BOUKALKOUL, Directeur de la Vie Etudiante.



Article 4 : La présente décision qui prend effet à partir du 1^{er} décembre 2023, se substitue à toute autre décision de délégation de signature prise antérieurement.
Les dispositions de la présente décision prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant et du délégataire.

Article 5 : La Directrice Générale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée au sein des Services centraux et publiée sur le site internet du Crous de Montpellier-Occitanie. Elle sera également transmise aux délégataires désignés ci-dessus.

Fait à Montpellier, le 01/12/2023.

Sandrine CLOAREC

Affichée aux Services centraux le 01/12/2023.